



**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE D'EXAMINER
LE PROJET DE DIRECTIVES DE CONTROLE ET DE SURVEILLANCE POUR LES PAYS RIVERAINS
DU LAC TANGANYIKA (BURUNDI, RD CONGO, TANZANIE ET ZAMBIE)**

Titre du projet: *Projet de gestion de la pêche du lac Tanganyika (LATAFIMA) à travers le Programme sur la contribution de la pêche durable à l'économie bleue de la région de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique australe et de l'océan Indien (EA-SA-IO)*

Numéro du projet: CONTRAT FED / 2020 / 414-987

Contact personnel: TUSANGA MUKANGA Sylvain

E-mail: sylvain.tusanga@lta-alt.org

1. Introduction et contexte

L'Autorité du Lac Tanganyika (ALT) est une organisation intergouvernementale (OIG) qui a été créée en vertu de l'article 23 de la Convention sur la gestion durable du lac Tanganyika en 2003 par les quatre pays qui partagent le lac Tanganyika : la République du Burundi, la République Démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie et la République de Zambie. La fonction de l'Autorité, telle que prévue à l'article 23, paragraphe 3 de la Convention, est de coordonner la mise en œuvre de la Convention par les Etats contractants et, conformément à cette Convention et aux décisions de la Conférence des Ministres, de faire progresser et représenter les intérêts communs des Etats contractants en matière de gestion du lac Tanganyika et de son bassin.

L'Autorité du Lac Tanganyika, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), est en cours de mise en œuvre d'un projet de gestion de la pêche du lac Tanganyika (LATAFIMA) dans le cadre du programme de contribution de la pêche durable à l'économie bleue de la région de l'Afrique orientale, de l'Afrique australe et de l'Océan Indien, lequel est connu sous le nom d'ECOFISH. L'un des objectifs spécifiques du projet est de renforcer la capacité à prévenir, dissuader et éliminer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) au sein de la région. Cela se fera en soutenant les activités de suivi, contrôle et surveillance (SCS) et la gestion des données et informations sur la pêche au niveau régional. Le suivi, contrôle et surveillance est un élément clé de la gestion des pêches et sa mise en œuvre efficace peut servir à la fois de mécanisme de dissuasion et de mise en application pour lutter contre la pêche INN.

Les principaux défis auxquels la région du lac Tanganyika est confrontée et qui ont conduit à l'appel à cette consultance sont le fait que les systèmes SCS dans les quatre pays riverains sont mis en œuvre de manière diversifiée. Ils ne sont pas harmonisés en termes de procédures, de rapports, de sanctions et de sévérité de jugements selon la nature des délits. Pourtant, le développement de mesures SCS coordonnées est recommandé au niveau



régional dans les documents définissant les cadres régionaux de gestion des pêches et le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable. Les directives recommandent une évolution vers des procédures harmonisées plutôt que vers les systèmes divers actuellement en place dans les quatre pays. Par conséquent, l'objectif principal de l'établissement des directives régionales de SCS est de relier les efforts des États membres et d'augmenter le niveau de conformité avec les lois et règlements de la pêche, pour assurer la protection et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources naturelles du lac Tanganyika et son bassin.

Le consultant procédera à un examen des directives actuelles. L'étude comprendra une étude documentaire de la littérature pertinente, y compris la législation des pays sur le SCS et celles des organisations de gestion de la pêche (Organisation des pêches du lac Victoria LVFO, SADC) auxquelles les États membres de l'ALT sont parties. Le consultant mènera des consultations avec les parties prenantes en République du Burundi, République Démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et République de Zambie. Les parties prenantes comprendront, mais sans s'y limiter : le Secrétariat de l'ALT, les groupes de travail régionaux de l'ALT, les présidents des unités de SCS, les participants aux opérations SCS, les présidents des associations de pêcheurs dans les États membres, ainsi que la FAO.

2. Objectifs spécifiques

Les principaux objectifs de la mission sont:

1. Evaluer les structures de SCS existantes dans chacun des quatre pays riverains et documenter les éléments à harmoniser lors de la concertation avec les pays riverains de l'ALT ;
2. Evaluer les capacités actuelles des États membres à mettre en application des mesures régionales de SCS, en termes de personnel qualifié et d'équipements ;
3. Proposer un outil pour assurer le suivi et rendre compte de la mise en œuvre des directives SCS ;
4. Produire le document SCS final après les réunions régionales d'harmonisation.

3. Le consultant mènera les tâches spécifiques suivantes:

- 3.1 Réaliser une étude documentaire des cadres SCS existants dans les États membres de l'ALT et des cadres SCS des organisations dont les pays membres de l'ALT sont parties (SADC, UA-BIRA, CEAC & CEA).
- 3.2 Identifier les lacunes dans la mise en œuvre des mesures régionales de SCS et recommander ce qui est nécessaire pour garantir une mise en œuvre réussie des directives.
- 3.3 Evaluer la capacité des États membres à mener des activités de SCS au niveau régional en termes de personnel, d'équipements et de mise en œuvre et recommander le type de personnel et les équipements / les exigences pour une meilleure performance.
- 3.4 Revoir et proposer la composition, en termes de professions et de nombre, des groupes de travail nationaux et régionaux de SCS et proposer les rôles et les responsabilités de chacun.
- 3.5 Proposer des modalités alternatives pour l'harmonisation des procédures de SCS



- au niveau régional si les procédés actuels ne sont pas durables ou appropriés.
- 3.6 Proposer une stratégie de communication du réseau SCS régional pour le partage d'informations afin de coordonner la lutte contre la pêche illicite dans le lac.
 - 3.7 Présenter le projet de directives SCS lors d'un atelier régional de validation avec les parties prenantes. Produire un rapport de cet atelier.
 - 3.8 Produire un document final des directives SCS intégrant les points de vue des parties prenantes exprimés lors de l'atelier de validation.
 - 3.9 Préparer un résumé d'une à deux pages sur les points saillants des Directives SCS Révisées et comment elles devraient être mises en application.

Note: Le consultant pourra être ensuite autorisé à postuler pour être impliqué dans la conduite de la formation pour le renforcement des capacités, dans les réunions d'harmonisation ou les activités de surveillance conjointe régionale pour tester l'applicabilité des lignes directrices, afin de proposer d'éventuels amendements aux règles en vigueur.

4. Produits/Livrables:

- i. Rapport de conception.
- ii. Version finale des directives SCS révisées, y compris les recommandations énumérées à la section 3 (environ 25 pages, police : Times new Roman, taille 12).
- iii. Rapport de l'atelier de validation.
- iv. Composition des groupes SCS nationaux et régionaux proposés pour la formation et l'exécution des activités SCS
- v. Note d'orientation sur les procédures et activités de SCS de la pêche.
- vi. Rapport sur la mise en œuvre et les résultats de la mission.

Les rapports comprendront :

- a) Deux copies papier (plus une version électronique) du rapport de la consultance: en version française et anglaise. Le rapport devrait être clair et bref et ne devrait pas excéder 25 pages. Toutes les autres informations/Terms de référence figureront dans les annexes au rapport.
- b) Directives SCS révisées.
- c) Un résumé non technique expliquant les révisions et les améliorations qui ont été apportées aux directives SCS.

5. Durée de la mission et calendrier

La durée de la consultance est de 35 jours entre mai et juin 2021.

La proposition devrait inclure les éléments suivants:

- Proposition technique;
- Plan de travail et calendrier;
- Curriculum vitae avec 2 références professionnelles au moins; et



- La proposition financière détaillée conformément aux activités mentionnées dans les présents Termes de Référence.

6. Qualifications, expérience et compétences requises

Qualifications

- i. Diplôme universitaire dans un domaine lié aux sciences halieutiques
- ii. Un Diplôme supérieur (M. Sc. / PhD) dans le domaine des sciences halieutiques ou dans un domaine lié au SCS constitue un avantage.
- iii. Qualifications supérieures pertinentes en droit maritime, opérations maritimes, politique de la pêche ou discipline similaire.

Expérience

- i. Au moins 10 ans d'expérience professionnelle (affectations à long ou à court terme) dans la gestion de la pêche.
- ii. Au moins 5 ans d'expérience professionnelle et de terrain dans la conduite des activités SCS et participation à des activités liées à la cogestion de la pêche.
- iii. Expérience avérée dans le renforcement des capacités SCS dans les pêcheries.
- iv. Expérience dans le renforcement des capacités aux niveaux régional et / ou national pour améliorer le SCS dans les pêcheries.
- v. Expérience de travail dans l'un des 4 pays riverains au moins.
- vi. Posséder une compréhension du rôle des technologies de l'information et de la communication dans les opérations de SCS tout en ayant une compréhension solide des aspects pratiques du SCS et une vision plus large des processus nécessaires pour son amélioration.
- vii. Expérience dans l'élaboration de directives régionales concernant des activités liées à la pêche;
- viii. Une expérience professionnelle avec des équipes régionales dans les pays en développement constitue un atout supplémentaire;

Autres compétences

- Compréhension approfondie des défis liés au SCS sur le lac Tanganyika;
- Capacité à travailler en équipe et bonnes compétences interpersonnelles ;
- Capacité à gérer sa charge de travail avec un minimum de supervision ;
- Capacité à travailler sous pression et dans des délais serrés;
- Capacité à répondre à des demandes supplémentaires malgré un préavis court;
- Capacité à travailler dans un environnement multiculturel ;
- Capacité à communiquer oralement et par écrit en français ou en anglais en vue de fournir des informations complexes et techniques à un public technique et général ;



- Compétences solides axées sur les résultats en planification stratégique, en gestion et en production de rapports.
- Connaissance des publications scientifiques relatives au SCS.

7. BUDGET POUR LA CONSULTANCE ET MODALITES DE PAIEMENT

Le consultant collectera des données auprès des quatre pays membres de l'Autorité du Lac Tanganyika : le Burundi, la RD Congo, la Tanzanie et la Zambie. Le montant maximum des fonds prévus pour cette consultation dans le budget du projet, y compris le processus de diffusion auprès des quatre gouvernements et à l'ALT, est de 20 000 \$ US.

La proposition financière doit spécifier le montant total ainsi que le calendrier de paiement en fonction de résultats mesurables (qualitatifs et quantitatifs) – paiement en tranches ou à la fin de la tâche. Le paiement sera basé sur les produits/livrables tels que spécifiés dans les TdR.

En vue de faciliter la comparaison des offres financières, la proposition devrait donner des précisions sur les frais de voyage, les indemnités journalières, les jours ouvrables, etc. toutes taxes comprises.

Après la signature du contrat par le candidat retenu, le paiement au consultant sera effectué en deux versements comme suit:

1^{ère} tranche: 40% et

2^{ème} versement est de 60%

8. SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Les personnes intéressées par cet Appel à Propositions sont invitées à soumettre leurs offres (techniques et financières) par courrier électronique via les adresses de l'Assistante personnelle du Directeur Exécutif: christelle.nijimbere@lta-alt.org, avec copie à beatrice.marwa@yahoo.com, Directeur des Pêches et de l'Aquaculture au plus tard le **lundi 3 mai 2021 à 16 heures, heure du Burundi**. Les offres peuvent être soumises en français ou en anglais. Toute demande de clarification peut être envoyée aux mêmes adresses. Seul le candidat sélectionné sera contacté et notifié.

TUSANGA MUKANGA Sylvain

Directeur Exécutif

